



Act. 03.12.08; 16:44 Pub. 03.12.08; 16:19

## **Dans sa communication, la RSR a un temps de retard**

par Didier Bender

**L'ex-cadre détenteur d'images à caractère pédophiles a été condamné mardi par la justice. Les collaborateurs de la radio ont appris la nouvelle par la presse.**



Des collaborateurs de la radio ont appris aujourd'hui, via la presse, la condamnation de l'ex-cadre de la RSR qui détenait des fichiers pédophiles. (Photo: Keystone)

Contexte-Box

Durant toute l'affaire des fichiers pédophiles qui a secoué la maison de la radio à Lausanne, des employés se sont plaints d'un manque de communication au sein de la RSR. Et voilà que des collaborateurs ont appris, mercredi matin via la presse, la condamnation de leur ex-collègue. Selon *24 Heures*, le directeur de la radio n'a pas jugé utile de le diffuser à l'interne.

La radio était au courant de ce jugement depuis plusieurs jours. Pourquoi ne l'a-t-elle pas communiquée? «Je ne pouvais pas réagir car le contenu exact de cette ordonnance ne m'a pas été communiqué», s'est défendu le directeur de la RSR Gérard Tschopp dans le quotidien vaudois. Même son de cloche au service de communication. «Nous n'avions à aucun moment eu connaissance de l'ordonnance du juge. Et formellement, nous n'étions pas partie prenante dans la procédure», rappelle Blaise Duc, responsable communication à la RSR. «Jusqu'à ce jour, cela se basait sur des rumeurs», relève-t-il. Il reconnaît que des bruits ont circulé au sein de la radio, l'ex-collaborateur ayant informé des proches qui y travaillent.

Rumeurs, bruits de couloir... D'un côté le directeur de la radio qui dit ne pas connaître «le contenu exact de cette ordonnance», d'un autre côté curieusement il se félicite de la condamnation: «Il s'agit d'une peine très légère, ce qui confirme ce que nous savions depuis le début de l'enquête.» Au courant ou pas au courant? Une communication a finalement été faite mercredi à l'interne